



N° 9

Décembre 2022

## Sommaire



### Page 1

- ◆ Recensement
- ◆ Vœux nouveaux habitants
- ◆ Cérémonie des vœux
- ◆ ASCSS Judo : "Coupe des Rois"
- ◆ Informations diverses

### Page 2

- ◆ Tarifs des locations 2023



### Fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée du lundi 26 décembre 2022 au dimanche 1er janvier 2023.

### Sainte Barbe

La Sainte Barbe des pompiers de la caserne de Servaville-Salmonville aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à 11 heures à la salle polyvalente. Venez nombreux.

### Vœux aux nouveaux habitants

Les vœux aux nouveaux habitants de la commune auront lieu le **vendredi 6 janvier 2023** à 20h30 à la salle de cérémonie, avec la participation de l'Association Socioculturelle et sportive de la commune et la municipalité.



# Servaville-Salmonville Infos



## Vœux du Maire

Monsieur le Maire présentera ses vœux aux Servavillais et Servavillaises

**le dimanche 15 janvier 2023 à 11 heures à la salle polyvalente.**

A cette occasion, Monsieur le Maire reviendra sur les réalisations 2022 et présentera les projets 2023 pour la commune.

Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de cette cérémonie.



Le recensement de la population habitant la commune de Servaville-Salmonville s'effectuera du **19 janvier au 18 février 2023.**

Deux personnes sont référencées par la Mairie :



Monsieur  
Gérard VERGER



Monsieur  
Patrice HONNET

*Merci de leur réserver un bon accueil.*



L'ASCSS Judo a organisé sa « Coupe des Rois », un tournoi amical pour ses judokas, lundi 12 décembre, réunissant plus de 50 participants.

La compétition, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale, a été rendue possible grâce à l'aide précieuse de bénévoles qui ont contribué à l'installation de la salle et à l'organisation de l'événement. Une tombola et une buvette ont également été organisées, permettant aux spectateurs de soutenir

l'association. Le tournoi a été un véritable succès et l'ASCSS Judo espère pouvoir réitérer l'opération l'année prochaine.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les judokas, les bénévoles et les spectateurs pour leur participation et leur soutien.

Nous espérons vous revoir l'année prochaine pour une nouvelle édition de ce tournoi amical.

# Tarif des locations pour 2023

Une location devient effective à partir du moment où la caution a été versée (en chèque à l'ordre du trésor public) auprès de l'agent municipal responsable des locations.

**ARRHES :** Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.

**ANNULATION :** L'annulation d'une réservation peut avoir lieu au plus tard 1 mois avant la date prévue. A défaut, les arrhes seront conservés, sauf en cas de force majeure (Décès,...).

**CAUTIONS :** Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas eu dégâts et si les locaux sont rendus propres après usage - voir art. 11 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques seront perçus par la commune.

**ESTRADE :** Elle est louée au tarif de 80 € par location de salle, montage et démontage par les employés communaux inclus.

## 1° - Salle de sports seule :

La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est disponible.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bals d'associations reconnues...

	Personnes habitant la commune ou non	Arrhes perçues à la réservation	Caution dégradation	Caution propreté
1/2 journée	325 €	105 €	155 €	120 €
1 journée	635 €	200 €	155 €	120 €
Vin d'honneur	225 €	95 €	155 €	120 €
Espace Danse	70 €	-	155 €	120 €

**ESPACE DANSE :** Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

## 2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	230 €	90 €	315 €	95 €
2 jours de suite	315 €	95 €	510 €	150 €
3 jours de suite	370 €	160 €	600 €	275 €
Couverts	1 €	-	1 €	-
Réunion (1h)	20 €	-	40 €	-

Caution dégradation = 155 € - Caution Propreté = 130 €

## 3° - Salle de sports et salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	760 €	330 €	900 €	275 €
2 jours de suite	1010 €	350 €	1330 €	550 €
Couverts	1 €	-	1 €	-

Caution dégradation = 310 € - Caution Propreté = 250 €

**Possibilité forfait ménage :** 80 € (Voir Règlement, Article 9)

**Possibilité forfait Chauffage Salle de sport :** 50 € (Du 1<sup>er</sup>/12 au 1<sup>er</sup>/04 - Température non garantie)

Mairie de Servaville-Salmonville : Tél.02.35.23.40.31  
mail. Mairie.servaville@wanadoo.fr  
Site Internet :www.servaville-salmonville.fr

